



Assemblée générale

Distr. limitée
22 octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Cinquième Commission

Point 130 a) de l'ordre du jour

**Financement des activités découlant de la résolution 687 (1991)
du Conseil de sécurité : financement de la Mission d'observation
des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït**

**Projet de résolution présenté par le Rapporteur sur la base
de consultations officieuses**

**Financement de la Mission d'observation des Nations Unies
pour l'Iraq et le Koweït**

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 52/238 du 26 juin 1998 et 53/229 du 8 juin 1999,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement des activités découlant de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité : Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït¹ et le rapport connexe du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires²,

1. *Note avec une profonde inquiétude que l'administration a mal traité cette affaire, comme l'a relevé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 4 de son rapport²;*

2. *Prie le Comité des commissaires aux comptes d'entreprendre à titre prioritaire une vérification complète des comptes de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït, et d'examiner en particulier la question du paiement de l'indemnité de subsistance (missions);*

3. *Prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport complet sur cette question dans les trois mois de l'adoption de la présente résolution pour examen durant la première reprise de sa session;*

4. *Décide de poursuivre l'examen de cette question à la lumière des rapports du Comité des commissaires aux comptes et du Secrétaire général à la première reprise de*

¹ A/53/1023.

² A/54/418.

sa session et qu'en attendant sa décision, aucune mesure ne doit être prise sur cette question.
